



DECLARATION FO CGT
lors du CTP du 24 septembre 2007

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs les Élus,

Avec la mise en place prochaine du service d'unité agrément, la modification des contours de l'agglomération nantaise, l'administration départementale a engagé, sans passage à ce CTP de septembre, malgré les demandes de nos syndicats FO et CGT, le redimensionnement des équipes au sein des centres médico-sociaux, pour assurer ce nouveau service et, selon la direction: « *pour un meilleur équilibre des moyens humains sur les délégations* »!

Les calculs réalisés sur la base de critères pas tous objectivables et en partie obsolètes, laissent un goût d'inachevé plus proche du bricolage, que d'une méthodologie rigoureuse transparente et équitable ! Pour preuve selon ces calculs des équipes auraient dû être divisés par deux !

Les agents ne peuvent admettre que le travail de prévention soit totalement absent des critères.

Les résultats sont parfois catastrophiques pour des équipes de centres dont certaines se voient amputées de plus d'un poste. Des postes de puéricultrices sont supprimés alors qu'elles n'avaient aucune activité « assistante maternelle ».

Quelques exemples : 46% de perte de temps de travail de puéricultrices au CMS des Dervallières (-1,2 ETP sur 2,6 ETP) ; 25% de temps de travail d'assistants sociaux en moins à la Chapelle sur Erdre (-0.5 ETP sur 2 ETP) ; des collègues du Pays d'Ancenis qui se voient remettre en question une augmentation de 1,3 ETP pour être réduit à 0.3 ETP ; des secteurs d'intervention sur certains territoires qui passent de trois à cinq communes...

La vision comptable de l'Administration persiste dans sa volonté de dénier le travail réel des agents en remettant en cause l'effectivité de leur temps de travail, présupposant qu'à moyens constants globalement, **donc à moyens inférieurs pour certains sites**, ils pourraient maintenir voir améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur !

Notre administration ne s'y prendrait pas autrement si elle avait l'intention de diviser les agents et mettre en concurrence les territoires urbains, rurbains et ruraux !

Il s'agit bien d'une véritable réorganisation de la vie des centres renvoyée à la seule responsabilité des agents. La stratégie adoptée, autodétermination des salariés menacés dans leur quotité de travail à se trouver un autre poste n'est pas acceptable.

Nous avons fait connaître clairement notre désapprobation d'un tel « passage en force » lors de la réunion avec les représentants du personnel du 12 juillet 2007.

Depuis, des agents des Délégations de la Solidarité, comme celle d'Ancenis ou de l'Agglomération Ouest vous alertent par écrit, après ceux de la Chapelle sur Erdre et d'autres.

Que vous disent-ils ?

« La question du redimensionnement nous préoccupe quant à notre devenir professionnel :

- **Comment assurer les missions de prévention, d'insertion et de développement local qui nous sont confiées avec des moyens diminués, d'autant que de nouvelles tâches nous incombent ?**
- **Le service public que nous défendons et auquel nous sommes attachés ne risque-t-il pas d'être mis à mal ? »**

L'équipe du CMS du Jamet précise mais il en est de même pour celle des Dervallières :

« La mise en place du RSA, expérimentée sur notre secteur vous nous demander une mobilisation supplémentaire et un surcroît de travail. La perte de temps de travail (90% de temps cumulé AS, puéricultrice et SMS sur notre centre), l'augmentation du public accueilli en lien avec l'attribution de nouvelles rues ne nous permettrons pas d'assurer les missions qui nous sont confiées, avec qualité et professionnalisme, ni d'intégrer de nouvelles tâches liées à la mise en oeuvre du RSA ».

Il y a donc urgence à entendre et écouter les professionnels qui vous ont écrit.

Les syndicats FO et CGT qui ont rassemblé de nombreux collègues vendredi dernier, soutiennent les professionnels qui ne comprennent pas de telles orientations et désapprouvent ce redéploiement.

Nous appuyons la demande des collègues qui souhaitent être reçus par vous, Monsieur le Président, et en accord avec eux demandons à les accompagner.

Nantes le 24 septembre 2007

P.S. : Le Président du Conseil Général qui a écouté attentivement notre déclaration commune, n'a voulu prendre aucun engagement lors de ce CTP considérant que ce point n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour.

Il a cependant semblé faire un amalgame entre « la création du service agrément » et les postes supplémentaires créées pour cet objet et « le redimensionnement des équipes au territoire », donc le « redéploiement des effectifs » qui pour certains d'entre vous ont des conséquences inacceptables.

A notre demande de rendez vous en accompagnement des collègues qui l'ont sollicité, il a indiqué qu'il étudierait cette demande et qu'une réponse nous serait transmise ultérieurement.

Les représentants FO et CGT au CTP